

**DECRET N°2013-110 DU 05 MARS 2013**

portant nomination du Secrétaire Permanent du  
Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2009-245 du 09 juin 2009, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 février 2013.

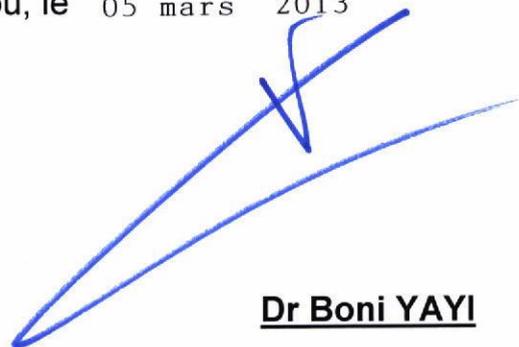
**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur **MONGBO Rock L.** est nommé Secrétaire Permanent du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition pour une durée de trois (03) ans, renouvelable une fois.

**Article 2 :** Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé qui et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 mars 2013

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



**Jonas GBIAN**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,



**François Adébayo ABIOLA**

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,



**Katé SABAÏ**

**AMPLIATIONS :** PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; PM/CCAGEPPPDDS 4 ; MAEP 4 MESRS 4 ; MEF 4 AUTRES MINISTERES 23 ; SGG 4 ; DGAE – DGCE 2 – PAC 2 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC-IGE4 ; GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP2 1 JO 1.

